**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**

Version 1.  
Date De Révision 08/27/2006

Date d'Impression 10/22/2007

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION****L'Information du Produit**

Marque de fabrique : LUSTER SEAL 350 55 GL DR  
Code produit : THSHD55

Fournisseur : Euclid Canada  
2835 Grande-Allée  
St-Hubert, QC J4T 2R4

Téléphone : 1-800-667-0920  
Tél (URGENCE): (613) 996-6666

Utilisation d'un produit : REVÊTEMENT

**L'Information De Préparation**

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan  
Date: 08/27/2006  
Téléphone : (416) 421-3300

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Survol des urgences**

Clair, liquide. Peut causer une irritation modérée des voies respiratoires. Peut causer des nausées, des maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la somnolence, de la faiblesse et de la fatigue. Amener la personne exposée à l'air frais. Si nécessaire, le personnel formé peut appliquer la respiration artificielle ou de l'oxygène. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

**Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption**

En cas d'inhalation : Peut causer une irritation modérée des voies respiratoires. Peut causer des nausées, des maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la somnolence, de la faiblesse et de la fatigue.

En cas de contact avec les yeux : Les vapeurs et/ou le brouillard peut causer une irritation des yeux. Un contact direct peut causer une rougeur et un inconfort temporaire.

En cas d'ingestion : Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.

En cas de contact avec la peau : Peut causer une irritation modérée.

**Conditions médicales aggravées**

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau, du foie, des reins et des voies respiratoires.

**Effets chroniques pour la santé**

**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**

Version 1.

Date d'Impression 10/22/2007

Date De Révision 08/27/2006

Selon certains rapports, il existe un lien entre l'exposition excessive et répétée aux solvants en milieu de travail et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et en inhalant le contenu peut être nocif, voire mortel. Une exposition ou un contact excessif et répété aux distillats de pétrole aromatique peut causer un dégraissage, un assèchement et une irritation de la peau, une dermatite et des effets secondaires sur le système nerveux central. Lors d'expériences sur des rats et des souris, il a été démontré qu'une exposition à de fortes doses d'alcool butylique cause des lésions lors du développement des fœtus pour les souris, des lésions aux reins et des tumeurs chez les deux espèces. Les agents de remplissage sont liés dans le produit et ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.

**Organes De** Peau, Yeux, Poumons, Foie, Reins, Nerf, Organes reproducteurs

**Cible :**

**SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX**

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
----------------	---------	----------------------

TertButyl Acetate	540-88-5	> 60.0
Aromatic petroleum distillates	64742-95-6	5.0 - 10.0
1,2,4- Trimethylbenzene	95-63-6	3.0 - 7.0
1,3,5- Trimethylbenzene	108-67-8	1.0 - 5.0
Xylene	1330-20-7	0.1 - 1.0

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

**SECTION 4 - PREMIERS SOINS**

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

Inhalation	:	Amener la personne exposée à l'air frais. Si nécessaire, le personnel formé peut appliquer la respiration artificielle ou de l'oxygène. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	:	Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes en prenant soin de maintenir les paupières écartées. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Contact avec la Peau	:	En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement.

**SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION**

Point d'éclair	:	11 °C, 52 °F
Méthode	:	Tagliabue, creuset fermé
Abaissez la limite d'explosion	:	Non disponible.
Limite supérieure d'explosion	:	Non disponible.
La température d'auto -	:	Non disponible.

**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**

Version 1.

Date d'Impression 10/22/2007

Date De Révision 08/27/2006

allumage

Moyen d'extinction : Si l'eau pulvérisée est inefficace, utiliser de la neige carbonique, un produit chimique sec ou de la mousse.

Produits de combustion dangereux : Fumée, émanations Peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Peut générer des oxydes d'azote

Équipement de protection pour les pompier : Appliquer les techniques reconnues de lutte contre les incendies. Porter un équipement de protection complet contre les flammes, incluant un respirateur autonome à pression positive (SCBA). Arroser les contenants avec de l'eau afin de les refroidir pour empêcher l'augmentation de la pression.

Condition d'inflammabilité et d'explosion : La concentration des vapeurs dans les endroits confinés peut causer une explosion. Le produit peut s'enflammer s'il est chauffé à une température supérieure au point d'éclair. Les vapeurs peuvent se propager vers les sources d'ignition et s'enflammer rapidement. Les contenants fermés peuvent éclater en cas d'exposition à des chaleurs extrêmes. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables.

**SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT**

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Fermer immédiatement toute source d'ignition. Colmater la source d'écoulement lorsque la situation est sécuritaire. Contenir l'écoulement et tenir éloigné des cours d'eau. Ventiler l'aire d'écoulement.

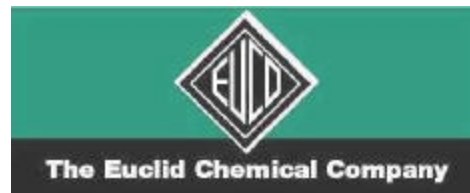
**SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Afin d'éviter toute décharge électrostatique, utiliser une mise à la terre appropriée durant les transferts de contenants. Éteindre toutes les sources d'ignition incluant les lampes-témoins, les moteurs à l'épreuve des explosions et tous les appareils électriques jusqu'à ce que les vapeurs se soient entièrement dissipées. Porter un équipement de protection personnel lors de la maintenance ou de la réparation de mélangeurs contaminés, des stators ou de tout autre équipement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Les vapeurs peuvent se propager vers les sources d'ignition. Ne pas fumer, souder, générer d'étincelles ou utiliser une flamme près des contenants. Entreposer dans des contenants hermétiques dans un endroit frais, sec et ventilé de l'entrepôt.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE****Matériel de protection Personnel**

Protection Respiratoire : Porter un respirateur approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement ou un respirateur à abduction d'air à pression positive lorsque le taux anticipé de contaminants aéroportés est supérieur à la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique. Suivre les recommandations du fabricant concernant le port et l'utilisation du respirateur.

Protection des Main : Porter des gants de nitrile ou de néoprène ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition.

**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**

Version 1.

Date d'Impression 10/22/2007

Date De Révision 08/27/2006

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection appropriées. Porter des lunettes de protection étanches anti-éclaboussures et/ou un bouclier facial complet afin d'éviter tout contact avec les yeux. Éviter de porter des lentilles cornéennes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées ou les matériaux. S'assurer d'avoir une fontaine oculaire à portée de main.

Marque de fabrique : Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. Inspecter et remplacer l'équipement à intervalles réguliers.

**Mesures De Technologie** : Utiliser uniquement dans les endroits ventilés adéquatement. Procurer une ventilation maximale dans les endroits confinés. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

**Limites D'Exposition**

Nommé Chimique	CAS Nombre	Règlements	limite	Forme
Tert-Butyl Acetate	540-88-5	Ontario TWA:	950 mg/m3	
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	Ontario TWA:	123 mg/m3	
1,3,5-Trimethylbenzene	108-67-8	Ontario TWA:	123 mg/m3	
Xylene	1330-20-7	Ontario TWA:	435 mg/m3	

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État Physique : liquide  
 Forme : liquide  
 Couleur : Clair  
 Odeur : Odeur de solvant aromatique  
 pH : Non disponible.  
 Pression de vapeur : Non disponible.  
 Densité de vapeur : plus lourd que l'air  
 Point de fusion : Non disponible.  
 Point de congélation : Non disponible.  
 Point d'ébullition : 100 °C , 212 °F  
 Solubilité dans l'eau : négligeable  
 Taux d'évaporation : Non disponible.  
 Densité : 0.921  
 Teneur de matières volatiles par poids (%) : 73 %

**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**Version 1.  
Date De Révision 08/27/2006

Date d'Impression 10/22/2007

**SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ**

Substances à éviter : Les agents oxydants. Acides puissants Bases fortes

Stabilité : Stable dans des conditions normales. Éviter de souder à l'arc, les flammes et toute autre source de température élevée.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

**SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Xylene, CAS-No.: 1330-20-7  
Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 3,523 - 8,600 mg/kg ( Rat )  
Toxicité inhalatoire aigue (CL-50) 6,350 mg/l ( Rat )

**SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut**

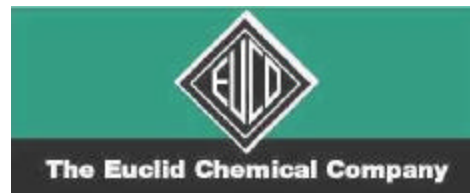
Méthode De Disposition : Disposer en respectant toutes les lois applicables (dépôt de déchets ménagers dangereux ou en tant que déchet liquide industriel pour les produits industriels).

**SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT**

**TDG / DOT Description D'Expédition :**  
SOLUTION RÉSINEUSE, 3, UN1866, PGII

**SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION**

**Les Inventaires Nord Américains :**  
Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC  
Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

**LUSTER SEAL 350 55 GL DR**

Version 1.

Date d'Impression 10/22/2007

Date De Révision 08/27/2006

**Règlements Canadiens :**

SIMDUT Classification : B2, D2A

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Autres Règlements:**

Composé organique volatil (moins : 346 g/l  
l'eau et exempt de solvant)

**SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION****HMIS Estimation :**

Santé	1
Inflammabilité	3
Réactivité	0
PPE	

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

**Davantage D'Information:**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

**Préparé Par : Sewnauth Raghunandan****légende**

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Composé organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail